

DELIBERATION
relative au rapport d'activité 2022 des œuvres universitaires et scolaires

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le rapport d'activité 2023 présenté en séance,*

- **Point de l'ordre du jour**

6 – Rapport d'activité 2023

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le conseil d'administration du Cnous approuve le rapport d'activité 2023 des œuvres universitaires et scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29
(dont 27 membres avec voix délibératives)
Quorum : 9
Membres participant à la délibération : 14
Procurations : 7
Abstention : 0
Pour : 21
Contre : 0

Bénédicte DURAND

Original

signé

PJ: Rapport d'activité 2023